

DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE MOTOCYCLISTES (F/H)

Réf : 28/07/AGENPMOTO/AMGK

Ville de 63000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est situé à une trentaine de kilomètre de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

Placé sous l'autorité du Chef de Service de l'Unité de Proximité situé à la Direction de la Police Municipale, vous faites respecter les mesures nécessaires au maintien de la tranquillité, de la salubrité et de la sécurité publique sur le territoire communal.

MISSIONS

Mettre en œuvre les missions de proximité :

- Identifier, évaluer et proposer des actions pour résoudre les problématiques de sécurité
- Développer un réseau de partenaires
- Reconnaître les auteurs de troubles à l'ordre public
- Rendre compte de leur activité et des informations recueillies à la hiérarchie
- Lutter contre les infractions au code de la route dans le cadre de la sécurité routière

Constatation des infractions du champ de compétence des Policiers Municipaux :

- Faire respecter les arrêtés de police du Maire
- Relever les infractions en matière contraventionnelle et délictuelle
- Interpeller les individus dans le cadre du flagrant délit
- Rendre compte des infractions dont ils ont connaissance en matière criminelle

Respect et exécution des procédures, règles et consignes liées au métier de policier municipal

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Port de tenue obligatoire – Horaires décalés (08h à 20h, 22h selon les périodes)
- Travail en extérieur par tous les temps de janvier à décembre.
- Bonne condition physique : conduite de véhicule deux roues et station debout prolongée
- Permis A et B indispensables.

PROFIL

Titulaire de la fonction publique sur un grade de gardien à brigadier-chef principal de police municipale (catégorie C) ou lauréat du concours, vous maîtrisez le cadre d'intervention des policiers Municipaux et connaissez les pouvoirs de police du Maire, les lois et réglementations inhérentes à vos missions. La connaissance du territoire communal serait un plus.

Le respect des règles et des procédures, la maîtrise de l'outil informatique et des écrits professionnels, le sens du service public, la capacité à analyser une situation et à rendre compte ainsi que de réelles capacités relationnelles et de communication sont également attendus.

La maîtrise de soi, l'esprit d'équipe, la loyauté, l'impartialité, la rigueur, le sens de l'organisation et la discrétion devront venir compléter votre profil.

Date limite de dépôt des candidatures : dès que possible

Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence 28/07/GARDPMOTO/AMGK à l'attention de M. le Maire, soit :

- > par mail en remplissant le formulaire en ligne,
- > par courrier : Hôtel de Ville de Cergy – Direction des Ressources Humaines – 3 place Olympede-Gouges – BP 48000 Cergy – 95801 Cergy-Pontoise cedex